

L'Europe veut contrôler Google

La Commission peut-elle forcer Google à dévoiler les entrailles de son moteur de recherche pour prouver qu'il n'abuse pas de sa position dominante ? Une enquête qui peut s'éterniser.

La Commission européenne fera-t-elle plier Google de gré ou de force, en obtenant qu'il n'utilise pas sa position dominante dans les recherches sur le Net pour favoriser ses propres services ? Depuis 2010, une enquête de grande envergure a été lancée par le gendarme européen de la Concurrence. Des propositions de Google semblaient avoir calmé le jeu. C'était compter sans la ténacité des entreprises qui ont porté plainte contre ses pratiques, comme Microsoft ou Oracle.

Que reproche-t-on à Google ? De promouvoir exagérément ses propres services lorsqu'il affiche des résultats sur des thèmes spécialisés, comme les voyages, les hôtels, les restaurants et d'autres produits commerciaux.

Les services de la Concurrence ont mis en évidence plusieurs points litigieux. Lorsque l'on fait une recherche pour trouver un vol bon marché, le moteur de recherche spécialisé de Google apparaît de manière privilégiée. De plus, Google puiserait dans les services de ses concurrents pour y collecter des données. Tout cela laisse craindre un abus de position dominante.

En se fondant sur des données empiriques collectées par les plaignants ainsi que sur l'épais dossier qu'elle a constitué, la Commission a rejeté comme insuffisantes plusieurs propositions de Google. L'entreprise ca-

lifornienne est donc priée de revoir sa copie. Si de nouvelles propositions parviennent à convaincre la Commission, alors celle-ci refermera le dossier et chargera un comité d'experts de s'assurer de la bonne application par Google de ses engagements.

En revanche, si le géant de la recherche ne s'exécute pas, comme l'a rappelé en septembre

le commissaire à la Concurrence, Joaquín Almunia, on passera à l'étape suivante de la procédure. En clair, l'Europe formulera officiellement une liste de griefs à Google et, au terme d'une procédure contradictoire, prendra une décision vraisemblablement assortie d'une très sévère amende.

En toile de fond, le dossier a une tonalité politique appuyée. Ainsi, plusieurs députés européens n'ont pas hésité à affirmer que Joaquín Almunia faisait preuve d'une complaisance excessive à l'égard de Google. Ce dont le Commissaire s'est âprement défendu. « *Je ne suis pas intéressé par une décision rapide à n'importe quel prix, a-t-il encore récemment déclaré. Je sou-*

haite des décisions qui soient bonnes et rigoureuses. »

L'une des clés du dossier, si Google accepte d'infléchir ses pratiques, sera le contrôle effectif des résultats des recherches qu'il produira dans le futur. Or, la mécanique d'un moteur de recherche repose sur l'utilisation d'algorithmes très complexes et

très secrets, qui permettent à Google de garder l'avantage sur ses concurrents dans de nombreux domaines. Interrogé par le *Financial Times* il y a quelques semaines, le ministre allemand de la Justice, Heiko Maas, pressait Google de se montrer plus « *transparent* » avec ses algorithmes. Autrement dit, de permettre aux enquêteurs d'y pousser le bout du nez.

Une perspective inacceptable pour Google. « *Cette question a été examinée en détail depuis huit ans aux États-Unis et en Europe, a réagi la firme de Mountain View, et les régulateurs ont déterminé que nous n'utilisons pas nos algorithmes pour cibler nos concurrents. Rendre nos algorithmes disponibles pour que tout un chacun puisse les passer en revue semble simple. Mais cela permettrait aux spammers, aux sites malveillants ainsi qu'aux sites de qualité médiocre de se jouer de notre système, ce qui serait néfaste pour nos utilisateurs.* »

Reste que si l'Europe veut s'assurer que Google ne détourne pas indûment du trafic vers ses propres services en utilisant la position dominante de son moteur de recherche, il faudra d'une manière ou d'une autre que les experts désignés par la Commission puissent tôt ou tard inspecter les rouages de ses précieux algorithmes. Ce ne sera pas pour demain. Et le temps joue pour Google. ■

ALAIN JENNOTTE

REPÈRES

Google, fort en maths

Algorithme. C'est le nom que l'on donne à un ensemble de procédures techniques nécessaires à la résolution d'un problème. Ils sont au cœur des systèmes informatiques de Google et

permettent à son moteur de recherche d'extraire en une fraction de seconde des réponses précises aux questions que se posent ses utilisateurs. Après tout, les fondateurs de Google sont mathématiciens de formation.

Alternatives. Si Google est le moteur le plus utilisé dans

le monde, il n'est pas le seul disponible. Outre Yahoo, on trouve également Microsoft, avec Bing. Parmi les outsiders, on mentionnera le prometteur Duckduckgo.com qui annonce des résultats de recherche plus neutres que ceux des moteurs traditionnels.

A.J.E.

Alain Strowel

« Notre monde est régi par les algorithmes de Google et Facebook »

L'enquête en cours au niveau européen pour empêcher Google d'abuser de sa position dominante dans le domaine des recherches en ligne pourrait durer de longues années encore. Au point qu'une décision risque d'arriver trop tard, alors que les concurrents auront été asphyxiés et mis sur la touche. Docteur en droit et licencié en philosophie, Alain Strowel a publié en 2011 un essai, *Quand Google défie le droit*. Il enseigne à l'UCL et aux Facultés Saint-Louis et analyse une situation qui aura un impact inévitable pour les internautes.

Il y a quelques mois, on pensait que la Commission avait une solution pour recadrer Google. Mais aujourd'hui, le dossier rebondit. On doit se préparer à une affaire de longue durée ?

On n'est encore qu'au début, en effet. À la différence de ce qui s'était passé il y a une dizaine d'années pour Microsoft, la Commission a tenté d'obtenir un accord avec Google, assorti d'engagements, avant d'envoyer formellement sa liste de griefs et de prendre une décision. Cela pourrait encore prendre des années avant d'aboutir. Mais tout dépendra aussi de ce que décidera la nouvelle Commission. Jusqu'ici, l'Allemagne avait joué un rôle décisif dans ce dossier.

Qu'est-ce qui mobilise à ce point certains Etats-membres face à Google ?

La Commission européenne s'intéresse à la situation dominante de Google en matière de recherche sur le web. Mais l'attention autour de ce dossier s'explique aussi par l'énervernement provoqué par tout ce que fait Google dans le domaine de la vie privée. On ne compte plus les dossiers ouverts contre lui.

Si un accord est conclu avec Google, comment pourra-t-on en vérifier l'application ?

Le problème le plus ardu, c'est la boîte noire que constituent ses algorithmes. C'est une question de transparence. Tout engagement de Google sera techniquement très difficile à contrôler. Comme toute entreprise, il a le droit d'être protégé pour ses secrets d'affaires. C'est un principe sacro-saint. Ils vont se retrancher derrière cela.

Qu'un groupe d'experts mandatés par l'Europe puisse avoir un droit de regard sur les algorithmes de Google est impensable aujourd'hui ?

C'est une question fondamentale pour notre société de l'information. Il y a une exigence de transparence qui justifie que l'on lève un coin du voile sur les algorithmes de Google. Un peu comme on le fait

pour le vote électronique. Mais Google réplique en faisant valoir qu'il ne sera plus en mesure de garantir l'objectivité des recherches puisque n'importe quel site connaîtra la recette pour apparaître de manière optimale lors d'une recherche.

Même s'il n'est pas faux, cet argument vous semble devoir s'effacer devant l'exigence de transparence ?

Il faut accepter la réalité. Notre monde est régi par les algorithmes de Google ou de Facebook. Peut-on vraiment abandonner ces boîtes noires qui ont un impact majeur sur nos vies entre les seules mains de ces entreprises ? Le Bureau européen des consommateurs a déjà évoqué ce problème. Mais si l'on excepte la sortie récente du ministre allemand de la Justice, au niveau politique on n'en est pas encore là. La recherche sur la neutralité des recherches en ligne est jusqu'ici restée un sujet académique et presque confidentiel. Pourtant, ça touche de près à la liberté d'expression.

Google est le seul concerné par ces questions de neutralité des moteurs de recherche ?

Microsoft est pris entre deux feux. D'un côté, il fait partie des entreprises qui demandent un réel contrôle de Google. D'un autre, il a son moteur, Bing, qui n'est pas nécessairement plus neutre.

Pourquoi l'Europe est-elle en pointe sur ce dossier ?

Aux États-Unis, la position de Google est extrêmement forte. Mais pas au même point qu'en Europe, où il enregistre plus de 90 % des recherches en ligne. On pourrait presque considérer que c'est un dossier plus européen qu'américain. Google ne peut pas prendre ce dossier à la légère. Cependant, les recherches étant gratuites pour l'utilisateur, le dommage qui lui serait causé est difficile à quanti-

fier. D'autant que l'internaute n'est pas vraiment captif. D'un simple clic, il peut aller interroger le moteur d'un service concurrent.

Il y a un risque que les délais très longs de ce genre d'affaires suffisent à mettre sur la touche les concurrents avant que des remèdes ne soient apportés ?

On ne peut rien affirmer a priori. Mais on peut tout de même constater que l'enquête en elle-même produit un effet très réel. Sous le feu des enquêteurs de la Commission, Google n'a pas d'autre choix que de s'obliger à se mesurer. Reste à voir si cela suffira. ■

**Propos recueillis par
A.Je.**